

## REGLEMENT INTERIEUR de L' ECOLE DE CIRQUE

### LA BOITE AUX CIRQUOITES

L'inscription à l'école de cirque entraîne l'acceptation et le respect du règlement intérieur suivant:

L'inscription à l'école de cirque "la boite aux cirquouités" n'est valable que si :

- ✓ l'élève a effectué les tests d'entrée et la deuxième séance d'essai avec succès
- ✓ le tuteur légal a rapporté la fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que toutes les pièces obligatoires stipulées dans la fiche
- ✓ la cotisation annuelle et la cotisation d'adhésion à l'association ont été réglées pour la troisième séance de l'élève.

Il est à noter que:

- ✓ toute année commencée est due et aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'abandon de l'élève,
- ✓ les absences prolongées (maladie longue) devront être justifiées par un certificat médical attestant de ce fait, il pourra alors être mis en place le remboursement partiel ou total de la cotisation. La demande devra être adressée au président avant la fin du trimestre concerné.
- ✓ les enseignants de l'école de cirque se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute personne à l'issue des 2 séances d'essai, ainsi qu'en cours d'année si cela s'avérait nécessaire.
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants aux horaires de cours, en dehors de ces horaires les élèves sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux

Les élèves (enfants, adolescents, adultes) se doivent de:

- ✓ respecter les horaires de début et de fin de cours
- ✓ se munir d'une petite bouteille d'eau
- ✓ respecter le matériel et les locaux
- ✓ participer au rangement du matériel
- ✓ avoir une attitude respectueuse envers les enseignants et les autres élèves
- ✓ avoir une tenue adaptée à la pratique du cirque ( jogging, vêtement souple, chausson souple)
- ✓ retirer tous les bijoux pendant, les bagues et montres

Les parents ou représentant légal de l'enfant se doivent de :

- ✓ accompagner leurs enfants de moins de 13 ans jusqu'à la salle d'entraînement et venir les récupérer à l'heure prévue
- ✓ fournir une décharge de responsabilité pour tout enfant ou adolescent qui viendrait et repartirait seul des cours de cirque
- ✓ fournir les noms et prénoms des personnes autorisées à venir chercher leur enfant aux cours de cirque (une carte d'identité sera demandée)
- ✓ assister aux 2 premières séances d'essai

les enseignants se doivent de:

- ✓ être à l'écoute des élèves et parents avant ou après les cours
- ✓ signaler tout problème aux parents
- ✓ demander un entretien avec les parents en cas de problème persistant avec un élève (non respect du matériel, prise de risque excessive....)
- ✓ arrêter le cours d'un enfant pour raison grave: santé, sécurité, comportement

Nom, prénom et signature de l'élève

Signature des représentants légaux

(précédée de la mention "lu et approuvé")